

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 668-99, 16 juin 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Raymond Sarrazin comme sous-ministre adjoint au ministère de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Raymond Sarrazin, directeur du budget et des opérations financières et directeur général par intérim de la planification stratégique et opérationnelle au ministère de la Solidarité sociale, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 95 000 \$, à compter du 21 juin 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Raymond Sarrazin.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32277

Gouvernement du Québec

Décret 669-99, 16 juin 1999

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 4 de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1), les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé, outre du président de la Société, de huit autres membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi, une vacance survenue avant l'expiration d'un mandat est comblée de la manière et pour la durée mentionnées à l'article 4;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 11 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président de la Société, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement, mais ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE madame Marie Leclerc et monsieur Réal Dionne ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par le décret n° 756-95 du 7 juin 1995, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du président du Conseil du trésor, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société immobilière du Québec et du ministre délégué à l'Auto-route de l'information et aux Services gouvernementaux:

QUE madame Andrée Brunet, directrice générale, BCM Développement inc., soit nommée membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Marie Leclerc;

QUE monsieur Jacques Moisan, directeur général négociation internationale, ScotiaMcLeod inc., soit nommé membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Réal Dionne;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec en vertu du présent décret soient remboursées de leurs frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret n° 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32278